

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2021

☞ Etaient présents :

BELLINO Monique (MB),
CASSARD Brigitte (BC),
CHASSANDE-PATRON Alexandra (ACP),
DARJO Michel (MD),
JACOB Hervé (HJ),
KOCH Gérard (GK),
LANEYRIE Jean-Marc (JML),
LEMKE-TALLOTA Mady (MLT),
LENDAIS Christophe (CL).

Absents excusés :

DOERLER Oliver (OD) a donné pouvoir à CASSARD Brigitte
VINCENT Cédric (CV) a donné pouvoir à LENDAIS Christophe.

☞ Egalement présent : ROMAND Olivier (OR), secrétaire de mairie

☞ Secrétaire de séance : DARJO Michel, désigné par le Conseil.

Abréviations utilisées :

CM : Conseil Municipal

PV : Procès-verbal

MBz : Bondaz Mathieu, agent technique communal,

CA : Compte Administratif

FNGIR : Fond National de Garantie Individuelle des Ressources

FPIC : Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales.

CEP : Conseil en Energie Partagé

CEE : Certificats d'Economie d'Energie

SIAJ : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche.



PV du CM du 15 février 2021

CDG38 : Centre de Gestion de l'Isère pour la Fonction Publique Territoriale

FPT : Fonction Publique Territoriale

EP : réseau de l'Eclairage Public

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

TP : Travaux Publics.

La séance est ouverte à 18h34, quorum atteint.

JML annonce le décès de Madame Madeleine PAULIN habitante de longue date de Ponsonnas et bien connue de tous. Il adresse en son nom propre et en celui du Conseil Municipal ses condoléances à la famille.

Les obsèques auront lieu en l'Eglise Ste-Marguerite à Ponsonnas mardi 16 février 2021 ; les mesures de protection sanitaires seront respectées.

1- Approbation du PV de la séance du 15 septembre 2020.

JML rappelle les différentes étapes qui se sont succédé dans la rédaction du PV pour aboutir à la version soumise, ce jour, au vote du CM.

GK prend la parole et réitère sa demande à ce que les noms des conseillers soient inscrits en toutes lettres (et non uniquement par les initiales mentionnées dans la liste des présents) pour donner le détail des votes dans le cas où l'unanimité n'est pas acquise.

MB appuie cette requête.

Ils demandent aussi à ce que le résultat du vote soit détaillé selon les voix contre, les abstentions, les voix pour, les « ne participe pas au vote NPPV », de façon nominative.

Le maire soumet au vote des conseillers les deux formules rédactionnelles suivantes :

- Le résultat du vote est explicité en cas de non unanimité :
Les votes contre, les abstentions, les votes pour, les « ne participe pas au vote ».

La première proposition est adoptée à l'unanimité ;

- Le nom des conseillers est mentionné par leurs seules initiales :

La seconde proposition recueille le vote suivant :

Contre : GK, MB

Abstention : aucune

Pour : BC, OD, ACP, MD, HJ, JML, MLT, CL, CV.

Soit neuf voix pour, deux voix contre.

La seconde proposition est adoptée à la majorité absolue.

2- Approbation du projet de Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2020.

Concernant le §8 relatif aux débats qui se sont tenus lors du précédent Conseil Municipal à propos d'une éventuelle aide financière apportée par la commune aux familles qui mettent leurs enfants à la cantine de La Mure, MB demande que son intervention d'alors soit complétée par la précision suivante : « MB précise que ce n'est pas au secrétaire de Mairie de calculer les quotients familiaux mais à une commission des Affaires Sociales ».

Cette précision est alors immédiatement ajoutée au PV par OR.

Le PV ainsi modifié est adopté à l'unanimité.



2.1 Proposition de délibération pour « régler » le processus d'approbation du Procès-Verbal.

JML constate qu'après quatre séances du Conseil Municipal, l'approbation des PV inscrite en début de l'ordre du jour, consomme, à Ponsonnas, un temps considérable à l'encontre de tout ce qui est observé, soit dans les autres communes, soit à la CCM où ce vote est réalisé en très peu de temps à la satisfaction de tous.

JML rappelle d'autre part que l'approbation du PV en séance par les Conseillers ne présente pas de caractère obligatoire au regard de la loi et constitue sans plus un usage ; certes souhaitable et recommandé, adopté à Ponsonnas depuis février 2019.

Afin de réduire à une durée raisonnable le temps consacré à Ponsonnas pour s'acquitter de cet usage, JML propose le vote d'une délibération établissant un protocole précis. Ce projet de délibération est présenté aux Conseillers.

Le Maire au Conseil Municipal,

RAPPELLE que depuis le 26 février 2019, bien que cette formalité ne soit pas imposée par la Code Général des Collectivités Territoriales et la jurisprudence, il soumet, au début de chaque réunion du Conseil Municipal, à l'approbation de l'assemblée le projet de procès-verbal de la séance précédente ;

CONSTATE que, depuis quelques séances, le temps consacré à l'approbation du PV des séances précédentes est très important en raison des nombreuses observations formulées par certains conseillers, ce qui allonge à l'excès la durée des séances ;

PROPOSE, dans un souci d'efficacité et pour que ne soit pas entravé outre mesure le déroulement des séances, d'organiser comme suit la procédure d'établissement et d'approbation des PV de séance:

- 1) Le secrétaire de séance rédige un avant-projet de PV qu'il diffuse, dans un délai maximum de 15 jours à dater de la tenue de la séance, à tous les conseillers,*
- 2) Ceux-ci formulent, dans un délai de 8 jours à dater de la diffusion du document les observations qu'appelle éventuellement de leur part l'avant-projet en disposant de toute latitude pour proposer des corrections ou additifs qu'ils communiquent au secrétaire de séance, maître et responsable exclusif de la rédaction du procès-verbal (ce faisant les conseillers ont notamment la possibilité de compléter ou de modifier la transcription des propos qu'ils ont eux-mêmes tenus en séance),*
- 3) Le secrétaire de séance décide, en toute autonomie, de la suite qu'il entend réserver aux propositions qui lui ont été faites et modifie ou non son projet de procès-verbal en conséquence,*
- 4) Le secrétaire diffuse son projet définitif de procès-verbal à tous les conseillers, en tout état de cause avant la séance suivante du Conseil Municipal,*
- 5) A la séance suivante, le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet définitif de procès-verbal, après qu'aient été entendues, le cas échéant, les ultimes observations des conseillers ayant participé à la séance faisant l'objet du procès-verbal.*
- 6) Si, par impossible, la procédure ci-dessus définie ne permettait pas de réduire significativement le temps consacré à l'adoption du PV de la séance précédente, le Conseil Municipal serait invité à se prononcer sur de nouvelles modalités (pouvant aller jusqu'à la suppression pure et simple de la formalité 5) exposée ci-dessus ?)*

Le Conseil Municipal, après avoir auditionné l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

ACCEPTE à (l'unanimité/la majorité) parvoix POUR,voix CONTRE et....ABSTENTIONS, la procédure proposée, avec application immédiate.

GK prend la parole et juge qu'il ne saurait se prononcer sur un tel sujet sans une période approfondie de réflexion, le texte de la délibération proposé n'ayant pu être adressé aux Conseillers en même temps que la convocation. Il voit dans cette proposition de circonstance une tentative de coup de force. Il souligne ensuite que l'ordre du jour ne fait pas mention de cette proposition de délibération.

JML en convient. Il précise que le projet de délibération est une manière de « mettre sur la table » ce sujet qui le préoccupe : le temps interminable (près d'une heure ce jour) consacré à l'approbation des PV.

PV du CM du 15 février 2021

Il souhaite provoquer une réflexion sur le sujet afin d'aboutir, d'une manière ou d'une autre, à une normalisation de la situation.

Suite à ces échanges, l'examen et le vote de la délibération sont reportés à une séance ultérieure.

3- Signature des délibérations prises au cours du CM du 17 novembre 2020

Afin de faciliter la lecture en continu du PV (pour un éventuel lecteur des archives de Ponsonnas ayant la flemme de tourner les pages du registre), il est décidé que le tableau des délibérations prises au cours du CM précédent figurerait désormais dans le corps du texte et non plus en annexe.

Délibérations (intitulé)	nomenclature	numéro
Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2019	8.8.1	2020/38
Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine	5.7.5	2020/39
Reversement à la commune de Ponsonnas par la commune de Prunières d'une quote-part de la subvention que celle-ci a perçue de la Préfecture au titre de la fabrication de masques de protection sanitaire.	7.6.5	2020/40
Convention de participation financière avec la commune de Susville pour les enfants de la commune de Ponsonnas inscrits à l'ALSH de Susville pour l'année 2019-2020	1.3.1.1	2020/41
Réfection du tronçon amont du Chemin des Epalus.	7.10.2	2020/42
Demande de Subvention pour réfection Chemin des Epalus.	7.10.2	2020/43
Vente parcelle communale A0221 au Dr LAMBERT.	3.2.2	2020/44
Dissolution du Syndicat du DRAC.	5.7.3	2020/45

GK précise qu'il n'a pas signé la délibération n° 2020-44 : la délibération envoyée en Préfecture fait état de son abstention lors du vote alors qu'il avait décidé de ne pas y prendre part.

4- Suite à l'exposé présenté par M. AUBER, service RTM, détermination de la fréquence des campagnes de mesure des mouvements de terrain à Ponsonnas.

JML rappelle la préconisation énoncée par M. Auber lors de sa présentation au cours du précédent CM, à savoir que poursuivre la surveillance des mouvements de terrain sur Ponsonnas est nécessaire et qu'une nouvelle mesure tous les trois ans correspondrait à une fréquence raisonnable.

Il propose de suivre cette préconisation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5- Présentation du Compte Administratif 2020, budget principal.

JML expose que la Trésorerie de La Mure est en train d'absorber celle de Bourg d'Oisans ce qui occasionne des difficultés d'ordre informatique.

Elle n'est pas en mesure actuellement de présenter les Comptes de Gestion des communes de la Matheysine.

Le maire rappelle que l'approbation du Compte de Gestion doit impérativement être votée par le CM avant que soit adopté le Compte Administratif de la Commune, et que, bien évidemment, les chiffres doivent coïncider.

Il présente donc le CA prévisionnel qui ne pourra pas donner lieu à un vote d'approbation ce jour pour la raison indiquée ci-dessus.



Section fonctionnement 2020

Section investissement 2020



Résultat global 2020



PV du CM du 15 février 2021

**Comparatif prévision/réalisation
section fonctionnement**

Dépenses	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
Ch. à caractère Général	43 906.76€	41 676.11	53 000.00	35 651.15
Charges de personnel	61 875.92€	63 319.24	76 140.00	62 354.54
Reversement FNGIR et FPIC	46 427.00€	46 607.00	47 000.00	46 891.99
Autres charges gestion courante	42 939.02€ Dont 6000 € au SIAJ Cotisation annuelle	44 097.12	49 368.76	43 806.19
Charges financières intérêt	5 309.46€	17 084.73	745.20	745.20
Dépenses imprévues	0€	0	17 200.00	0
Charges exceptionnelles	6 000.00€ Participation EP	6 000	0	0
Ecritures d'Ordres Amortissements	2 730.08€	7 249.31	5 000.00	16 749.24
		226 033.51	248 453.96	206 198.31
TOTAL	209 188.24 €			

**Comparatif réalisation
section fonctionnement recettes 2020 en €**

Recettes	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020
Atténuation de charge (remboursement assurances salariale)	30.21	125.00	2644.32
Produits des services (concessions cimetièr redevance occupation domaine public)	4 203.00	4709.00	212.00
Impôts et taxes	177 336.00	179 150.59	187 059.00
Dotations et participations (DGF...)	48 301.40	41 467.82	44 281.7
Locations salle polyvalente redevance hydro	4 210.10	6 170.40	2 710.08
Produits financiers (part CA)	0.58	0.58	0.58
Produits exceptionnel	968.77	7 604.18 Ventetracto+ repas ancien	15 601.00 VenteCourtioux+ parcelle RD 52
TOTAL	235 050.06	239 227.57	252 508.68

Section investissement 2020

Dépenses d'investissement $D1 = 54\,198.57\text{€}$	Recettes d'investissement $R1 = 43\,144.13\text{€}$
Résultat fin année 2020 $R20 = R1 - D1 = -11\,054.44\text{€}$	
Résultat de clôture 2019 : $R19 = 15\,057.35\text{€}$	Résultat de clôture 2020 $R19 + R20 = 4\,002.91\text{€}$

Comparatif prévision/réalisation section investissement dépenses 2020 en €		
Dépenses	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
Voirie – RD168 signalisation sécurisation	8 600	1 869.30
Voiries – Chemin Neuf + Pierre Grosse + Pré Nouveau	60 100	30 076.74
Programme 58 – Eclairage Public	8200	6 991.05
Fonds de Concours THD	956.25	956.25
Remboursements d'emprunts capital	10 468.89	10 468.89
Matériel Technique Table cuisson	3 500	199.00
Programme 61 Remplacement ordinateur	2 500	1 311.59
Programme 60 Suivi Mouvement Terrain	6 624	3 312

Comparatif prévision/réalisation investissement recettes 2020 en €		
Recettes	Budget 2020	Réalisé 2020
Subventions	31 600.92	16 917.00
Amortissements	5 000.00	1 158.24
024 produit des cessions	15 600.00	15 591.00
FCTVA	7 900.00	7 915.22
TAM	0	1 562.67
Virement de la section de fonctionnement	31 834.62	0
TOTAL	91 935.54	43 144.13

PV du CM du 15 février 2021

Il est à noter les éléments suivants :

- Le fonds de roulement (réserve en trésorerie ou autofinancement) est en hausse et s'établit à 177,8 k€
- Les dépenses générales sont en légère baisse de 14,5%
- Les dépenses de personnel sont en légère baisse de 1,52% malgré une période de quelques mois de doublon au poste de secrétaire de mairie
- La participation de la commune au FNGIR et FPIC est toujours importante et s'élève à 43,9 k€
- La participation de la commune au financement de la conduite eau pluviale due au SIAJ a cessé cette année (montant de 6.000 €).
- Les recettes TH et TF sont en légère hausse de 1,04 % et représentent 74% des recettes globales.
- La part du personnel (MBz) affectée au budget eau pour 2020 est reportée sur l'exercice 2021.

6- Présentation de Compte Administratif 2020 - eau.

M.D.

Section exploitation 2020

Dépenses d'exploitation D = 8 811.49 €	Recettes d'exploitation R = 19 904.78€
Résultat année 2020 A = R-D = 11 093.29€	
Excédent d'exploitation 2019 reporté : B = 60 565.72 €	Résultat clôture 2020 A + B = 71 659.01 €

Section investissement 2020

Dépenses d'investissement D1 = 1 254.00€	Recettes d'investissement R1 = 5 366.75€
Résultat fin année 2020 R20 = R1-D1 = 4 112.75€	
Résultat de clôture 2019 : R19 = 5 454.04€	Résultat de clôture 2020 R19 + R20 = 9 566.79 €

Résultat global 2020

Excédent d'investissement fin 2020 I = + 9 566.79 €	
Excédent d'exploitation Fin 2020 F = + 71 659.01€	Excédent global 2020 : F+I = 81 225.80 € Somme à reporter au budget 2021

MU

**Comparatif prévision/réalisation
section d'exploitation dépenses 2018 2019 2020 en €**

Dépenses	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Budgétisé 2020	Réalisé 2020
Ch. à caractère Général	395.74	572.82	31 600	204.74
Charges de personnel	4 000.00	4 000	4 000	0
Redevance Pollution	3 286.00	4 020	4 100	3 240
Amortissements	5 294.29	5 366.75	5 500	5 366.75
Charges exceptionnelles	0	0	1 000	0
Virement section exploitation	0	0	7 545.96	0
TOTAL	12 976.03	13 959.57	53 745.96	8 811.49

**Comparatif réalisation
section exploitation recettes 2020 en €**

Recettes	Réalisé 2018	2019	2020
Opérations ordre entre sections- Amortissementsubv	2 443€	1 254.00	1 254.00
Vente eau	16 301.15	18 931.58	18 650.78
TOTAL	18 744.15	20 185.58	19 904.78

5

7

**Comparatif prévision/réalisation
section Investissement dépenses 2020 en €**

Dépenses	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Reste à Réaliser 2020
Amortissement de subvention / opération d'ordre	2 500	1 254	0
Travaux réseaux - Maillage -	20 000	0	20 000
Total	22 500	1 254	20 000

**Comparatif prévision/réalisation
investissement recettes 2020 en €**

Recettes	Budgétisé 2020	Réalisé 2020	Reste à réaliser 2020
Subventions	4 000	0	4 000
Amortissement	5 500	5 366.75	0
Virement de la section d'exploitatio	7 545.96	0	0
Autres Réserves R001	5 454.04		
TOTAL	22 500	5 366.75	4 000

MD

PV du CM du 15 février 2021

- Les travaux relatifs à la pose de la nouvelle conduite sur la RD168, route de Cognet, ne seront facturés qu'en 2021 et imputés à cet exercice.
- La recette de la vente d'eau est stable à 18,7 k€.
- La consommation d'eau potable globale n'excède pas notre droit de tirage de 50l par minute ce qui explique que le poste « achat d'eau » à Véolia soit égal à zéro.

7- Administration du personnel.

- Le contrat de statut CCD de Mathieu Bondaz, agent municipal polyvalent, est passé automatiquement au statut CDI à la date du 15 décembre 2020 à l'expiration de sa sixième année de présence.
L'ensemble du CM municipal – spécialement GK qui rappelle ses interventions antérieures sur cette question lors de la précédente mandature- se réjouit de cette évolution qui assure la sécurité de l'emploi à notre agent, évolution impossible plus tôt compte tenu des contraintes législatives actuellement en vigueur au sein de la Fonction Publique Territoriale.
- Les entretiens annuels avec le personnel sont instaurés comme cela avait été suggéré par GK il y a quelque temps et approuvé par le CM.
- Le maire a donc reçu Olivier Romand au courant du mois de janvier et recevra prochainement Mathieu Bondaz.
- Celui-ci est actuellement absent suite à un accident de travail lors d'un déneigement.
- Cet arrêt de travail de MBz nous a permis de tester le plan de secours « déneigement » en faisant appel à M. Mourard selon les termes de la convention signée entre son entreprise et la Commune au cours du précédent mandat.

8- Donation MARCHIOL.

JML rappelle les éléments historiques concernant le testament effectué par Fabrice Marchiol juste avant son décès en faveur de la Commune de Ponsonnas dont il était par le cœur et l'histoire très proche

La convention, qui a été mise au point avec sa famille en exécution du souhait formulé par le Conseil Municipal par délibération du 26 janvier 2020, stipule qu'en cas de vente de la maison sise route de Cognet, une quote-part de 20% du prix de la vente soit reversée à la commune. (Se rapporter au PV de la séance du CM du mardi 21 juin 2016, délibération N°8).

La vente a été effectuée ces derniers jours et la somme convenue versée immédiatement à la Trésorerie Principale au compte de la commune (62.800 €).

Madame Marchiol, mère de Fabrice, a formulé le souhait qu'un geste de reconnaissance, pour se souvenir de façon pérenne des liens qui unissaient Fabrice à Ponsonnas, soit concrétisé par la commune. Elle propose qu'une plaque commémorative soit apposée en façade de la mairie.

Le texte définitif sera rédigé en lien, bien sûr, avec Mme Marchiol, lequel tiendra compte de ses souhaits et sera présenté au CM ainsi que le devis de réalisation dès que celui-ci sera définitif.

A cet effet, le maire consultera un marbrier de La Mure.

Le CM à l'unanimité approuve ce projet.

9- Amélioration des performances énergétiques du Bâtiment de la mairie, salle des Fêtes, garage, atelier.

MD expose le service proposé par le TE38 sous l'appellation Conseil en Energie Partagé (CEP).



PV du CM du 15 février 2021

Il s'agit d'un programme trisannuel basé sur les points suivants : diagnostic des bâtiments communaux en matière d'économie d'énergie, recensement des actions possibles et planification de leur réalisation, aide au montage des dossiers de subvention et choix des prestataires.

La gestion des Certificats d'économie d'énergie (CEE) générés lors de la réalisation des travaux préconisés par le Plan est incluse dans la prestation du CEP.

Le responsable au TE38 de cette compétence se propose pour une présentation détaillée du CEP au CM.

L'adhésion à ce service coûte 0.62 € par habitant et par an pour un engagement de trois ans.

Le CM donne son accord à l'unanimité pour poursuivre ce contact et organiser la présentation.

Le projet d'isolation des combles perdus avec CertyNergy s'étant révélé peu engageant - le reste à charge est bien plus important que le montant de l'aide apportée – il convient de poursuivre la recherche d'aides extérieures auprès de la Région ou du plan de relance de l'Etat.

10-Participation aux frais de fonctionnement 2019/2020 des écoles publiques de La Mure.

Dix enfants de Ponsonnas sont scolarisés dans les écoles primaires publiques de La Mure.

La participation demandée par la Commune de La Mure est de 600,85 Euros par enfant soit une somme totale de 6.008,50 €.

Le CM à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention correspondante et mandater la somme due.

11-Remise en état du réservoir situé en bordure du Chemin Neuf alimentant la fontaine publique du Sérail.

Le talus situé en bordure du Chemin Neuf côté amont sera remis en état par les propriétaires.

En pied de ce talus, un petit réservoir maçonné et fermé par une porte commande l'usage de la conduite qui canalise l'eau de source alimentant la fontaine publique du Sérail au bas de la rue des Fontaines, fort appréciée par les riverains du quartier.

Le dit réservoir est en très mauvais état de par les aléas climatiques, le développement de la végétation et l'usure du temps liés à un entretien peut être défectueux.

L'entreprise Paysages Matheysins (Groupe Biamatheysine représenté par M. Favetto habitant de Ponsonnas) a établi un devis pour la remise en état du réservoir pour un montant de 1.820 € TTC.

Le CM, à l'unanimité, donne son accord pour inscrire ce chantier au Budget Principal 2021 lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

12- Achat d'une nouvelle débroussailleuse pour le Service Technique.

L'agent communal, afin de mener à bien l'entretien des espaces verts nombreux sur la commune en particulier les talus en hautes herbes et les chemins ruraux, souhaite être équipé d'une débroussailleuse plus performante à têtes multiples lui assurant une qualité de confort et de travail améliorée.

Un devis de Master Rural pour l'acquisition d'une débroussailleuse Husqvarna modèle 555RXT est de 1 208 € TTC, délais de livraison mi -mars 2021.

CL souligne que l'usage d'un tel matériel nécessite le port d'un masque de protection avec visière et pantalon spécial débroussailleuse.

MD

PV du CM du 15 février 2021

Le choix du matériel, de la marque et des équipements spéciaux requis, sera fait en concertation avec MBz et CL.

Le CM, à l'unanimité, donne son accord de principe sur cet investissement (débroussailleuse, équipement de protection).

13- Information sur l'eau potable.

13.1 Les compteurs d'eau.

JML expose les faits suivants :

- Une réunion de travail avec le SIAJ s'est tenue en mairie.

Le comptage de l'eau potable consommée par les ménages Ponsonnaraux conditionne le montant de la Taxe d'Assainissement qui est perçue directement par le SIAJ.

Le bon fonctionnement des compteurs d'eau est donc important tant pour le SIAJ que pour la Commune de Ponsonnas.

- Le relevé des compteurs chaque année au mois de mai se fait sur le principe de la confiance, chaque usager communique l'index de son compteur.
- Les compteurs modernes sont équipés d'un dispositif de relevé automatique à distance ce qui permet d'économiser un temps de personnel important et élimine les risques de fraudes.
- Les compteurs vieillissant ont tendance à ralentir ce qui conduit à une perte de facturation pouvant se chiffrer à 10% voire 15%.
- Le SIAJ propose de faire un inventaire exhaustif des compteurs de Ponsonnas en lien avec le Service Technique et de dresser dès cette année, un plan pluriannuel de remplacement des compteurs en fonction des devis qui en résulteront.

13.2 A.T.EAU.

Le cabinet A.T.EAU spécialisé, entre autres dans la cartographie, a réalisé en 1995 les plans du réseau adduction eau potable de la Commune.

Depuis cette date deux améliorations importantes ont été effectuées sur le réseau : bouclage entre la rue du Taillefer et la rue du Mont Aiguille, bouclage entre la Route de Cognet au virage « Belloche » et le carrefour Chemin Neuf/ Route de Cognet.

D'autre part, plusieurs interrogations se posent quant au fonctionnement de certaines vannes ou autres appareillages du réseau, ce qui rend parfois difficiles ou incertaines les manipulations en cas de travaux ou fuites d'eau.

Une proposition très détaillée intitulée « mise à jour du plan général et des carnets de triangulation du réseau d'eau potable de la commune de Ponsonnas » nous a été adressée pour un montant total de 2.376 € TTC.

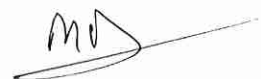
Le CM à l'unanimité approuve ce projet qui sera inscrit au DOB.

14- Information chantiers TP.

Le est fait le point sur les chantiers achevés ou en cours.

14.1 Chantier « Carron » sur la Route de Cognet.

Tous les travaux sous maîtrise d'œuvre du Département sont achevés.



PV du CM du 15 février 2021

Nous avons profité de l'ouverture de la chaussée en amont du virage de la RD168 pour canaliser les eaux pluviales au niveau de la propriété de M. Blachier et réaliser sur environ 30 mètres le séparatif entre eaux usées et eaux pluviales en collaboration avec le SIAJ.

Les aménagements de sécurité prévus dans ce secteur seront exécutés dès le retour des beaux jours au printemps.

14.2 Eclairage public.

La tranche 3 finale de la modernisation de l'Eclairage Public sous maîtrise d'œuvre du TE38 est achevée à 95%.

La société Bouygues réalisera au cours du premier trimestre les travaux de génie civil nécessaires à l'alimentation électrique depuis le réseau Eclairage Public vers le cimetière selon les plans prévus pour la mise en lumière de l'église, cette dernière intervention de Bouygues achèvera la tranche trois programmée au budget 2020.

Un dysfonctionnement résiduel sur la partie Bas-village de l'EP est en cours de résolution par la société SEED qui travaille en lien avec BIAELEC nouvellement mandaté par TE38 pour la gestion de l'EP sur notre Commune.

15- Proposition du CDG38 de mettre en place un système de titres restaurant dans les collectivités.

JML rapporte que le CDG38 informe les communes de l'Isère qu'il lance une étude pour instaurer un système de « tickets restaurant » au bénéfice des personnels de la FPT.

Le CM à l'unanimité, prend acte de cette information et autorise le maire à donner un avis favorable au CDG38 pour la réalisation de cette étude.

16- Demande de subvention de la Confrérie du Murçon Matheysin.

JML relate que la Confrérie du Murçon a adressé à la commune une lettre de demande de subvention afin de poursuivre leur action de promotion du Murçon Matheysin et autres produits du Terroir.

Le maire met au vote cette demande :

Abstention : ACP, MLT, GK,

Contre : MB, BC, OD, HJ, CL, CV,

Pour : JML, MD.

La demande de subvention est donc rejetée.

17- Remise des loyers.

Conséquence de la crise sanitaire du Covid, les activités se tenant lieu dans la Salle des fêtes communale sont toutes suspendues.

JML propose la remise des loyers postérieurs au 15 octobre 2020 à Mme Tholet.

Le CM à l'unanimité approuve cette mesure de solidarité.



18- Questions diverses.

18.1 Formation des conseillers communaux.

GK souhaite que soient étudiées les possibilités de formation offertes aux Conseillers Communaux dans le cadre de l'enveloppe budgétaire attribuée par délibération au cours d'un précédent CM à savoir 2% du budget des indemnités des élus.

La somme affectée à ce poste sera précisée lors du vote du Budget Principal de la Commune.

Il est admis que la mise en œuvre éventuelle soit différée jusqu'à ce que les cours puissent être dispensés en présentiel.

Le choix des formations correspondantes aux souhaits et besoins des conseillers peut d'ores et déjà être examiné selon ce que le Centre de Formation de la Fonction Territoriale (CNFPT) ou autres organismes peuvent annoncer dans le cadre actuel des restrictions COVID.

18.2 Courrier du gouvernement adressé aux élus.

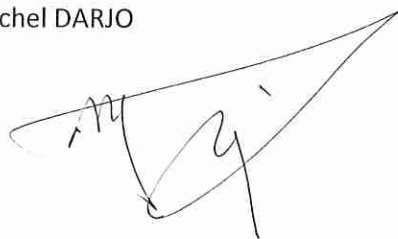
GK fait part au CM de son étonnement à la réception d'une copie d'un courrier, adressé aux Maires, signé de trois ministres du Gouvernement, M. Darmanin, Mme Schiappa et Mme Gouraud, courrier relatif à une future loi, non encore votée au Parlement et qui n'a pas transité par le canal du Préfet.

Cette procédure est jugée par GK anti-constitutionnelle et non conforme aux règles démocratiques de séparation des pouvoirs en vigueur dans la République.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance,

Michel DARJO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Darjo', written over a large, light-colored scribble or mark.